

Personnel/Confidentiel

Commune de Romont

A l'att. de M. Roger Brodard

Syndic

*Lecture des résultats et analyse synthétique de la
mise à jour de la planification financière de la
commune de*

Romont

Période 2010 à 2019

Lausanne, le 29 juin 2015

Contenu

Introduction	3
Lecture du tableau de bord	4
<i>Situation générale</i>	4
<i>Le défaut de paiement</i>	6
<i>La marge de manœuvre</i>	6
<i>Indicateurs de gestion</i>	7
Analyse synthétique du tableau de bord	11
<i>Marge de manœuvre</i>	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
Annexes	14
Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement	14
Résumé des paramètres de la planification	15
Plan des investissements	16
Compte de fonctionnement	20
<i>Dépenses</i>	20
<i>Recettes</i>	23

Introduction

Le présent document livre le tableau de bord de la mise à jour de la planification pour la période 2010 à 2019.

Une première partie, intitulée "**Lecture du tableau de bord**", décrit l'ensemble des indicateurs du tableau de bord, afin de fournir au lecteur les éléments indispensables à leur interprétation.

Dans la seconde partie, une "**Analyse synthétique du tableau de bord**" est proposée, afin de mettre en évidence les dynamiques financières qui ont conduit aux résultats présentés.

En annexe, le lecteur pourra consulter tous les éléments utiles à la compréhension des chiffres de la présente planification. En premier lieu, figure le tableau de **l'épuration des comptes de fonctionnement** détaillant le passage des comptes de fonctionnement publiés par la commune, aux comptes épurés qui sont utilisés comme base pour la projection des cinq prochaines années. En second lieu, un tableau présente les **paramètres principaux de la planification financière** fixés et/ou validés par le Conseil communal lors de la séance de travail du 18.07.2015 est présenté. Ces paramètres comprennent:

- L'évolution de la population et des contribuables
- La planification du coefficient fiscal communal
- L'évolution des recettes fiscales (IPP, IPM et Autres recettes fiscales)

Enfin, le lecteur pourra également consulter en annexe le détail du **plan des investissements**, ainsi que celui des **comptes de fonctionnement** passés et planifiés.

Lecture du tableau de bord

Il existe des dizaines d'indicateurs qui peuvent être utilisés dans le cadre de l'évaluation des finances des collectivités publiques. Certains d'entre eux sont très pertinents et utiles à la gestion, alors que d'autres n'apportent pas véritablement d'éléments d'informations pertinentes. Nous considérerons le Tableau de bord comme un outil de gestion devant servir de support à la stratégie financière, donc destiné à l'exécutif et à l'administration de la collectivité. La gestion de la trésorerie n'est pas abordée ici. Dans cette optique, nous proposons de regrouper les indicateurs en quatre parties, afin de structurer l'information de manière cohérente : les concepts de résultats, les risques financiers, la marge de manœuvre et les indicateurs de gestion.

Situation générale

La Marge nette d'autofinancement (MNA), la Marge nette d'autofinancement avec les domaines soumis au principe d'équivalence¹ (MNAPE) et le Cash flow (CF) sont trois concepts de résultats différents qui permettent d'évaluer la santé financière d'une commune.

- **MNA** : il s'agit d'un concept de résultat qui reflète les moyens financiers à disposition de la commune. Dans le cadre de la planification financière, la MNA est un instrument de prévision des moyens financiers à disposition pour les années futures, qui peuvent être utilisés sous forme de baisse d'impôts, de financement de nouveaux investissements, de remboursements supplémentaires d'emprunts ou encore de financements de politiques redistributives ou sociales.

Elle s'établit à partir des comptes de fonctionnement épurés, afin de travailler en termes de dépenses et de recettes et non en termes de charges et de produits.

Les amortissements comptables obligatoires (réguliers) sont les seules écritures comptables prises en compte dans le calcul de la MNA, qui suppose que les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers (remboursement de la dette). Les sommes allouées à ces remboursements ne sont donc plus disponibles pour un autre usage.

¹ Le principe d'équivalence est connu, en pratique, sous le nom de l'utilisateur-payeur. La Loi fédérale du 07.10.1983 sur la protection de l'environnement (LPE) parle, quant à elle, de principe de causalité.

Les domaines soumis au principe d'équivalence ne sont pas pris en considération dans la MNA.

- **MNAPE** : il s'agit de la MNA, présentée ci-dessus, à laquelle sont ajoutés les résultats des comptes soumis au principe d'équivalence, après épuration.
- **CF** : à l'image de la MNA, le Cash flow est également un concept de résultat. Son calcul suppose les mêmes principes que pour la MNA, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. L'hypothèse selon laquelle les amortissements comptables correspondent aux amortissements financiers est abandonnée.

Le CF prend en compte les soldes des domaines soumis au principe d'équivalence. Il se calcule donc à partir de la MNAPE.

$$MNA = Recettes - Dépenses$$

$$MNAPE = MNA + Soldes des domaines soumis au principe d'équivalence$$

$$CF = MNAPE + Amortissements comptables obligatoires (y.c. ceux des domaines soumis au principe d'équivalence)$$

Nous souhaitons apporter quelques précisions sur l'utilisation du Cash flow comme indicateur de résultat.

Comme nous l'avons expliqué, le calcul du CF est similaire à celui de la MNA ou la MNAPE, à la différence que les amortissements obligatoires sont ajoutés aux résultats. Les moyens financiers à disposition doivent donc être attribués aux remboursements des emprunts, diminuant ainsi les besoins totaux de liquidités de la collectivité. Cependant, contrairement à la MNA ou la MNAPE, le CF ne peut pas être utilisé sous forme de baisse d'impôts ou de financements de politiques redistributives ou sociales. Il ne s'agit pas de permettre une reprise des amortissements comptables, afin de financer d'autres politiques ou projets. C'est une différence primordiale à comprendre.

En effet, en tenant compte des amortissements comptables, la MNA prend en considération le véritable coût des investissements qui est ainsi introduit dans le compte de fonctionnement. L'investissement financé par emprunt - ou non - a un coût d'utilisation : le coût net d'acquisition, ainsi que le coût des intérêts passifs relatifs à l'emprunt contracté. L'amortissement comptable ne fait que répartir ce coût net d'acquisition dans le temps.

Par exemple, pour un investissement d'une durée de vie de dix ans, les contribuables ou les utilisateurs, « paieront » chaque année, à travers l'impôt ou une taxe, un dixième du montant de l'investissement, ainsi que son coût de financement (les intérêts passifs). Ceci est vrai pour autant

que la collectivité mette en place une politique d'amortissements appropriée, à savoir un amortissement linéaire sur la durée de vie, et que la valeur prise en compte provienne de la valeur historique de l'investissement. Toutefois, dans cet exemple, l'emprunt réalisé auprès d'un institut financier peut être sans amortissement financier, à savoir remboursable à terme. Par conséquent, l'amortissement comptable constitue bien le lien organique entre le fonctionnement (qui relate l'utilisation du bien) et son état au bilan (qui relate son usure). Sous un angle purement financier, l'amortissement comptable ne constitue pas un décaissement. En détermination de la MNA, la charge est transformée en dépense mais n'est pas effective. L'argent est alors « mis de côté ». En procédant de la sorte, les sommes allouées ne sont plus disponibles pour un autre usage et, à la fin de la durée de vie de l'investissement, la collectivité possédera les moyens financiers pour rembourser son emprunt.

Mais aucune collectivité ne conservera des millions de CHF sur son compte en banque, afin d'anticiper les remboursements futurs. La gestion d'une collectivité passe également par une saine gestion de sa trésorerie qui doit se faire de manière globale. Et de ce point de vue, il est souvent beaucoup plus avantageux de grouper les emprunts, afin de bénéficier de meilleures conditions bancaires, et de les rembourser à terme (ceci dépend naturellement des taux d'intérêt du marché). Pour ces différentes raisons, il est nécessaire de pouvoir également travailler à partir du CF en gérant l'échéancier des emprunts et des remboursements. Après remboursement des emprunts en cours, tout solde positif de trésorerie peut être employé au financement de nouveaux investissements - à durée de vie équivalente. Mais nous le rappelons, **le Cash flow ne doit pas être utilisé comme un indicateur de gestion pour sonder la santé du compte de fonctionnement d'une collectivité, car il ignore le coût du renouvellement du capital de production.**

Le défaut de paiement

Le **défaut de paiement** est un indicateur de risque financier lié à l'endettement de la collectivité. Il est basé sur la simulation d'une variation potentielle du taux d'intérêt appliqué à l'endettement global de la collectivité. Il mesure l'impact sur les finances communales d'une augmentation raisonnable des intérêts passifs (+ 2%). Le niveau de risque atteint par l'indicateur est exprimé sur une échelle allant de 0 à 3 pour le risque maximum.

La marge de manœuvre

La marge de manœuvre d'une collectivité peut être analysée sous différents angles, par exemple en relation avec les législations en vigueur, ses responsabilités imposées par le canton ou la Confédération, son implication dans des collaborations intercommunales, etc. Dans cette partie, c'est

uniquement la marge de manœuvre financière qui retiendra notre attention. La MNA, la capacité d'autofinancement et le degré d'autonomie permettent également d'apprécier cette liberté d'action. Ces deux derniers indicateurs seront abordés plus loin dans cette présentation. L'évaluation de la marge de manœuvre passe également par la détermination du coefficient fiscal d'équilibre, par l'évolution de la capacité d'endettement et par l'écart à la capacité d'endettement.

La comparaison entre le **coefficient fiscal** (personnes physiques (PP) et/ou personnes morales (PM)) **d'équilibre** du compte de fonctionnement et le coefficient fiscal effectif permet de tester la pérennité de la gestion financière dans la mesure où un coefficient d'équilibre évalué au-dessus du coefficient effectif signifie que la collectivité voit sa marge de manœuvre financière diminuer progressivement. A moyen terme, le manque de moyens financiers doit être compensé par le prélèvement de ressources dans d'autres domaines ou par la mise en place de certaines pratiques comptables comme la diminution des amortissements comptables, l'utilisation de taxes mises en place dans des domaines soumis au principe d'équivalence (vases communicants), la diminution comptable de la fortune, etc.

L'évolution de la capacité économique d'endettement permet de montrer dans quelle mesure les moyens financiers à disposition de la collectivité pour supporter le service de la dette (intérêts et remboursements), ont évolué dans le passé. Par contre, **l'écart à la capacité économique d'endettement** présente le potentiel encore non exploité, pour les années à venir, des moyens financiers qui pourront être mis à disposition, si nécessaire, afin de supporter le service de la dette.

Indicateurs de gestion

Cette partie regroupe des indicateurs, non combinés entre eux, dont l'interprétation concerne exclusivement la gestion des finances publiques. Comme nous l'avons mentionné, il en existe beaucoup, principalement sous forme de ratios. Avec ces indicateurs, il est possible de résumer la quantité d'informations fournies par l'analyse des années passées et par la planification financière des années à venir, afin de proposer une lecture simplifiée de la situation. Selon notre expérience, une quantité trop élevée d'indicateurs ne permet plus de synthétiser l'information nécessaire à la gestion financière et il devient difficile de pondérer l'importance relative à chacun d'entre eux. C'est pourquoi, nous préconisons l'utilisation de huit indicateurs qui nous semblent essentiels et suffisants pour la conduite financière d'une collectivité publique. Les autorités politiques peuvent choisir d'en présenter d'autres. Cependant, nous conseillons la modération dans ce domaine. Nous avons donc choisi de retenir les sept indicateurs suivants : Poids de la dette, Effacement de la dette, Poids des

intérêts passifs, Effort d'investissements, Degré de couverture des domaines soumis au principe d'équivalence, Maîtrise des dépenses courantes par habitant, Capacité d'autofinancement du fonctionnement, et enfin Autofinancement des investissements nets.

Le **Poids de la dette** est un indicateur (ratio) qui détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser sa dette, si toutes les recettes fiscales y étaient affectées (dette nette / recettes fiscales). Ce ratio n'informe pas sur la gestion de la dette, mais montre le poids de l'endettement dans les finances de la collectivité. En effet, un endettement qui augmente n'est pas nécessairement signe de mauvaise santé financière. Cette évolution doit être mise en perspective avec l'évolution d'un autre élément financier, les recettes fiscales qui permettront de supporter cet endettement. Si le ratio augmente (à moyen terme), cela signifie que l'endettement s'alourdit. S'il n'existe pas de véritables normes de référence en la matière, il est généralement admis qu'un nombre d'années supérieures à 2.5 est signe d'un endettement conséquent.

L'**Effacement de la dette** est un indicateur (ratio) (dette nette / Cash flow) qui indique le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'ensemble des dettes de la collectivité, si la totalité du Cash flow y était consacrée. Il s'agit également d'une mesure du poids de la dette dans les finances de la collectivité. De plus, ce ratio permet de relever une partie des risques liés à l'endettement, notamment en termes de surendettement (Cash flow négatif à moyen terme). Il est généralement admis qu'une durée de remboursement d'environ 25 ans est adéquate pour une collectivité publique. Si la valeur du ratio est négative, cela signifie que le CF est négatif et que la commune devrait déjà emprunter et/ou prélever dans des réserves effectives (compte bancaire), afin de financer le compte de fonctionnement. Construit en fonction du CF, cet indicateur peut fluctuer d'une année à l'autre.

Le **Poids des intérêts passifs** calcule la part des recettes fiscales consacrée au paiement des intérêts passifs (intérêts passifs / recettes fiscales). Il est notamment l'un des indicateurs utilisés pour déterminer la limite de l'endettement public. Il permet donc également d'évaluer le risque lié à l'endettement (voir « Défaut de paiement »). L'interprétation peut se faire à partir d'un ordre de grandeur : $\leq 10\%$, l'endettement est considéré comme faible ; $> 10\%$ et $\leq 20\%$, l'endettement est considéré comme moyen; enfin, $> 20\%$, l'endettement est considéré comme exagéré. Cet indicateur tient donc compte de la gestion de la dette avec les entités bancaires, notamment du taux d'intérêts des emprunts, et représente une autre mesure du risque lié à l'endettement (avec l'effacement de la dette).

Le **Degré de couverture des domaines soumis au principe d'équivalence** est un indicateur permettant de sonder la gestion financière de l'ensemble des comptes concernés par le principe d'équivalence. Les taux de couverture respectifs sont pondérés en fonction de leurs dépenses, afin d'obtenir un indicateur qui tient compte du poids financier relatif à chaque domaine.

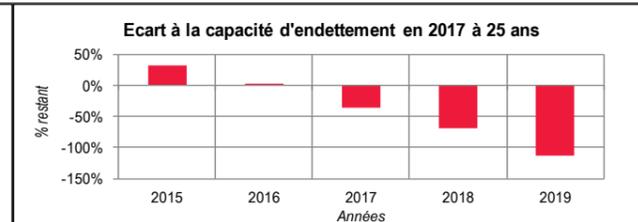
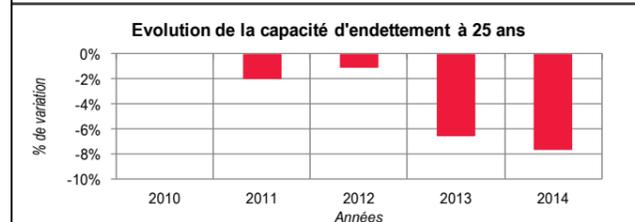
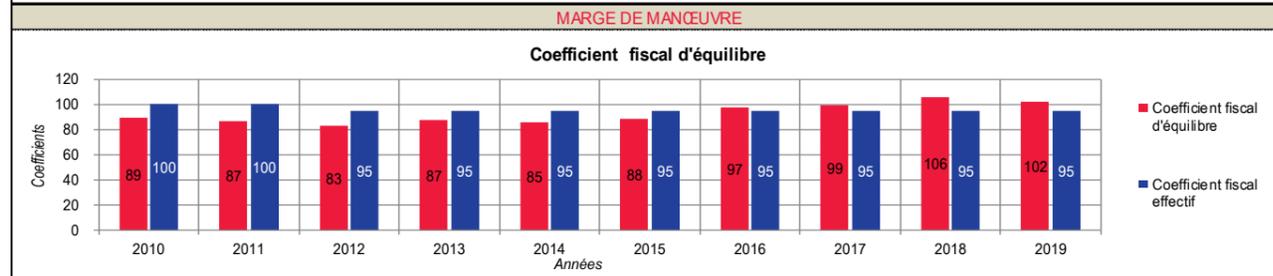
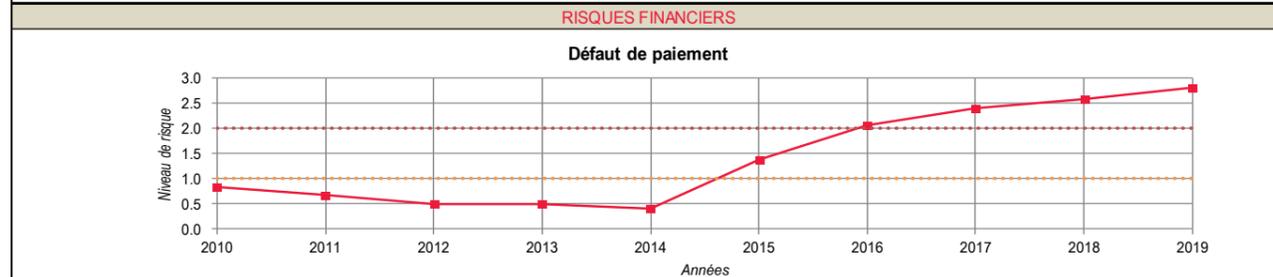
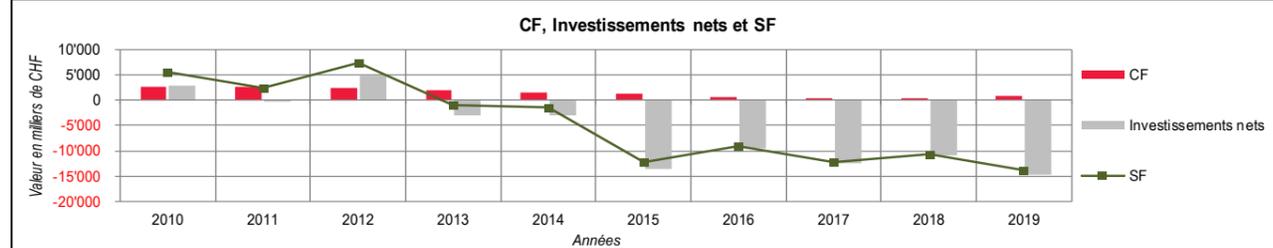
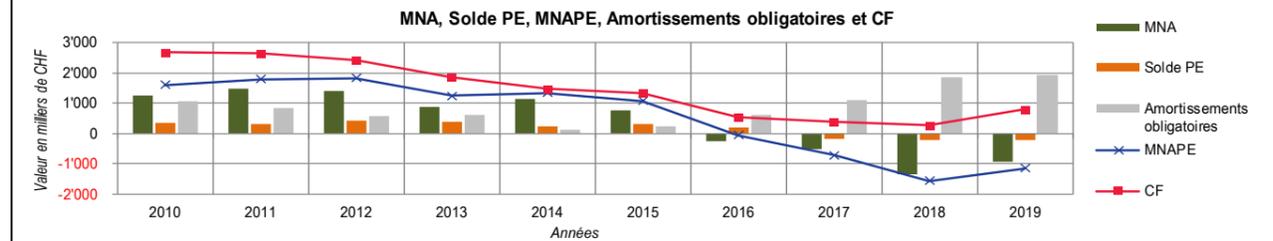
L'**Effort d'investissement** permet de mesurer la proportion, en pourcentage, entre les investissements nets et la surface financière de la collectivité mesurée à l'aide du total des dépenses courantes du compte de fonctionnement. Afin de lisser les variations des montants des investissements nets, une moyenne sur trois ans est considérée. Des études ont montré que l'effort d'investissement se situe en moyenne entre 8% et 10%. Toutefois, le développement d'une collectivité publique peut passer par des phases d'investissements intensifs pour faire face à ou anticiper un besoin d'infrastructures.

La **Maîtrise des dépenses courantes par habitant** mesure la variation, en pourcentage, des dépenses courantes d'une année à l'autre. La variation est rapportée au nombre d'habitants, afin de tenir compte d'une éventuelle variation des dépenses engendrée par la variation de la population.

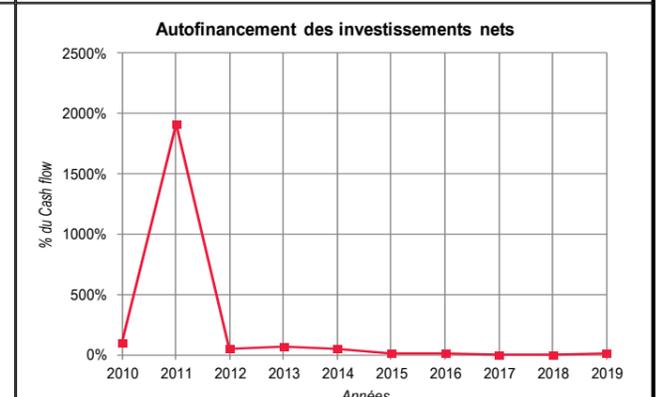
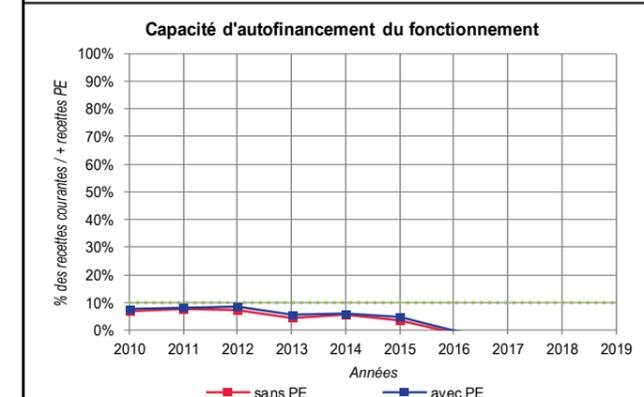
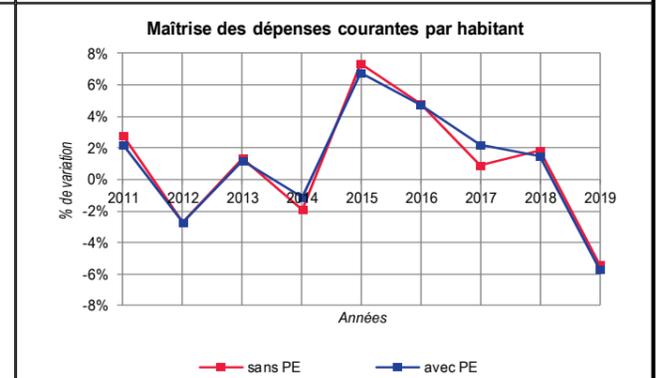
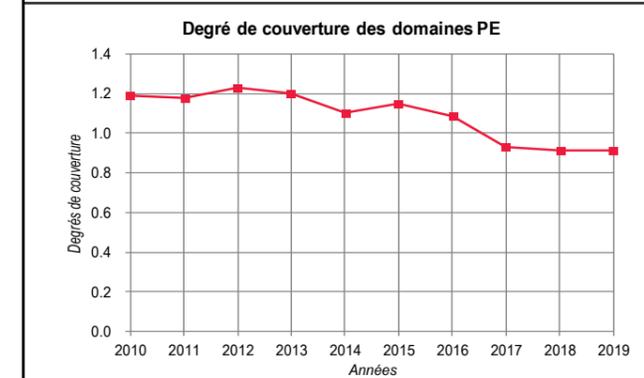
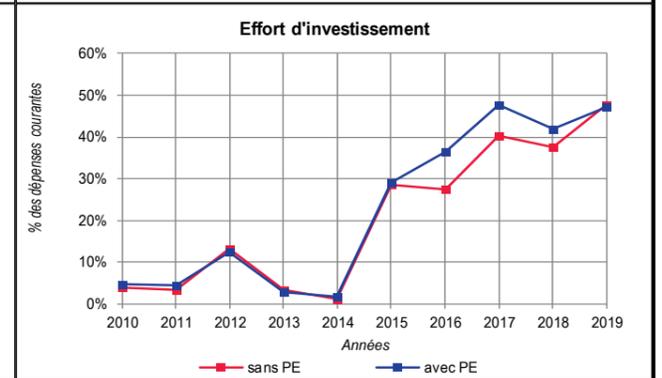
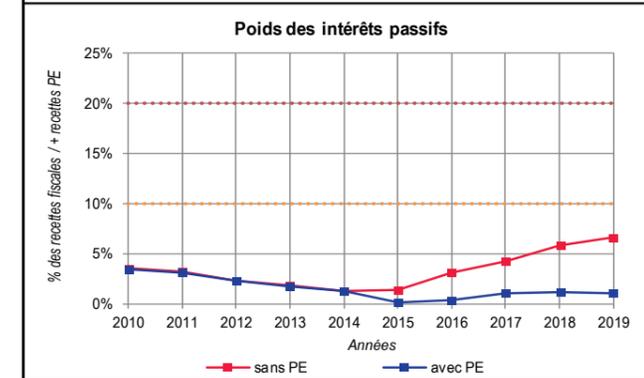
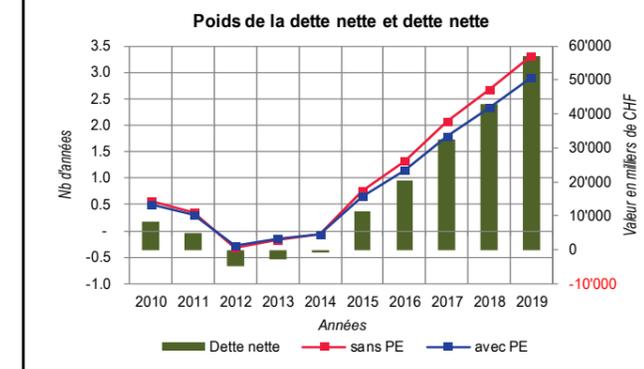
La **Capacité d'autofinancement** (MNA / recettes totales) détermine la part des recettes totales disponibles pour financer directement des investissements. Comme nous l'avons mentionné, ce ratio permet également d'apprécier la marge de manœuvre financière. Si le résultat est négatif, cela traduit une situation financière mauvaise, puisque la collectivité n'est pas en mesure d'amortir ses investissements, voire de disposer des moyens financiers nécessaires à l'équilibre du compte de fonctionnement. Entre 0 et 10%, la capacité d'autofinancement est considérée comme faible. Au-delà de 10%, la collectivité possède une bonne capacité d'autofinancement.

Enfin, l'**autofinancement des investissements nets** rapporte le montant du CF aux dépenses d'investissements nettes. Par conséquent, il traduit la part investissements nets financée par le CF. Un résultat supérieur à 100% signifie que le CF permet de financer entièrement les investissements nets.

SITUATION GENERALE										
MNA - MNAPE - CF	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	18'575'698	19'502'805	19'623'248	19'800'099	20'073'074	21'034'582	21'427'148	21'753'027	22'216'448	23'379'006
Dépenses + amort. obl.	17'331'168	18'041'358	18'214'452	18'932'033	18'950'277	20'272'658	21'662'001	22'283'214	23'553'121	24'299'822
MNA	1'244'529	1'461'448	1'408'796	868'066	1'122'797	761'924	-234'854	-530'187	-1'336'673	-920'815
Solde PE	353'249	329'762	426'223	382'033	217'817	312'682	187'614	-182'445	-226'613	-228'792
MNAPE	1'597'778	1'791'209	1'835'019	1'250'099	1'340'614	1'074'606	-47'239	-712'632	-1'563'285	-1'149'608
Amortissements obligatoires	1'079'972	843'525	592'703	612'629	1'357'34	252'379	600'964	1'092'654	1'846'383	1'939'983
CF	2'677'750	2'634'734	2'427'722	1'862'728	1'476'348	1'326'985	553'725	380'023	283'097	790'375
Investissements nets	2'761'957	-137'477	4'819'050	-2'942'314	-2'916'125	-13'571'458	-9'553'806	-12'505'329	-10'870'000	-14'655'000
SF	5'439'707	2'497'256	7'246'772	-1'079'586	-1'439'777	-12'244'473	-9'000'081	-12'125'307	-10'586'903	-13'864'625

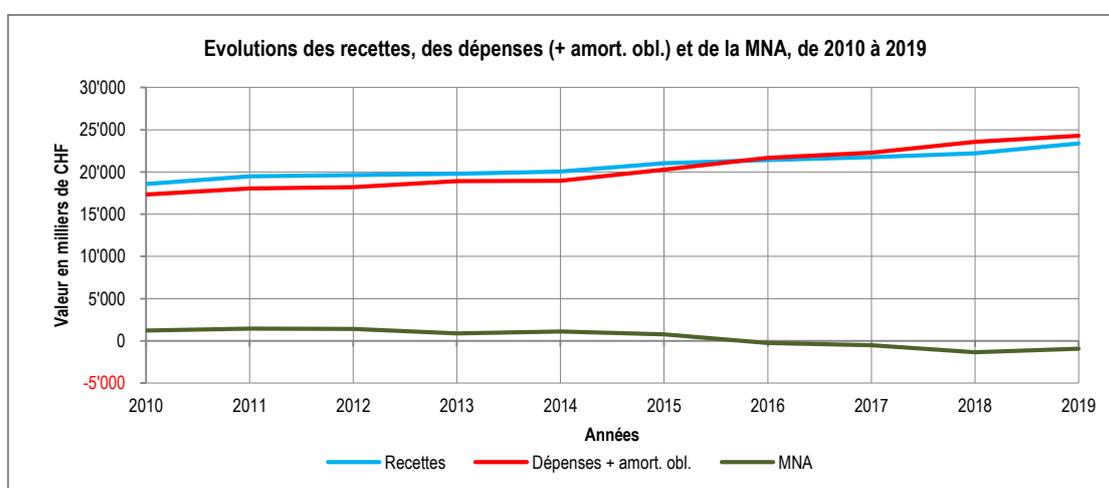


INDICATEURS



Analyse synthétique du tableau de bord

L'évolution des comptes rétrospectifs épurés dévoile une MNA positive, s'élevant en moyenne à plus de CHF 1'200'000.- sur les cinq dernières années. Au cours des années planifiées, cet excédent se résorbe et la MNA devient progressivement négative avec l'engagement des dépenses d'investissement de la commune.



En effet, la planification des années 2015 à 2019 se caractérise par un plan d'investissement intensif d'un total de CHF 61.2 mios dont les charges financières auront une incidence prépondérante sur le reste de la planification. La population est, quant à elle, planifiée avec une augmentation de 900 habitants à l'horizon 2019, dont 500 habitants supplémentaires cette année-là. Ceci permet de planifier un élargissement de la base fiscale ayant un effet positif sur la planification des recettes fiscales. Toutefois, l'augmentation de la population a également des répercussions à la hausse sur les dépenses planifiées, en raison du fait que la participation des communes à certaines charges cantonales ou du district sont calculées en fonction de la population.

Il est important de mentionner que la totalité des charges financières liées au plan d'investissement n'est pas visible dans cette planification. En effet, celles-ci n'interviennent que l'année suivant la réalisation des projets d'investissement concernés. Ainsi, il faudrait compter avec CHF 1'500'000.- d'amortissements et d'intérêts supplémentaires à partir de 2020².

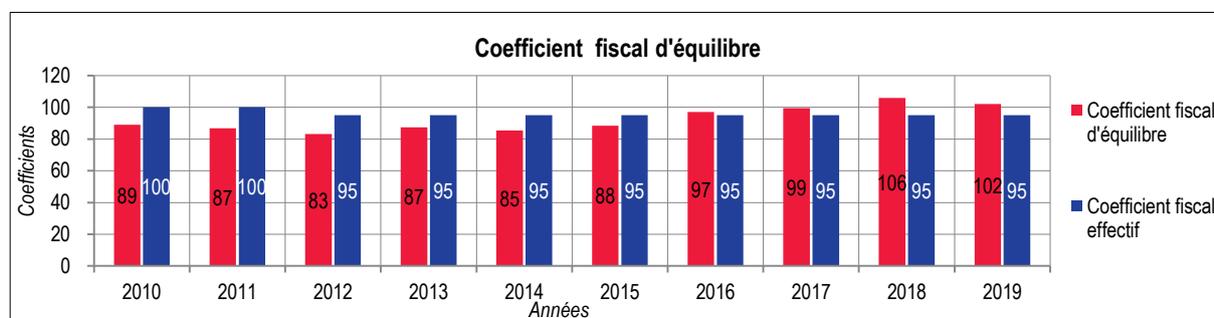
² Projets d'investissements se terminant en 2019: CHF 25 mios; taux d'amortissement: 4%; taux d'intérêt planifié 2%; Total des charges financières supplémentaires en 2020: $25 \times 0.06 = 1.5$ mios.

Les résultats de la planification présentent la même tendance que ceux de l'année passée. Toutefois, les changements suivants sont à souligner:

- Nouveau calcul des charges d'amortissements par le Service des finances de la commune avec le Service des communes qui abaisse considérablement les charges d'amortissement dès 2014.
- La planification des recettes fiscales a été revue légèrement à la baisse étant donné les recettes perçues pour les années fiscales 2012 et 2013, inférieures aux projections initiales.
- Une planification plus précise des dépenses cantonales ou du district a été effectuée cette année, en fonction de la population.

En comparaison avec la planification de l'année dernière, il est déjà possible d'observer que le montant des investissements réalisés en 2014 est inférieur à celui qui était planifié. Ce décalage dans le temps des investissements est à l'avantage de l'équilibre financier de la commune, pour autant que les contribuables continuent à augmenter au rythme attendu.

Etant donné la MNA négative planifiée à partir de 2016, la commune ne dispose pas de marge de manœuvre en termes d'abaissement du coefficient fiscal à partir de cette date. En revanche, si la commune souhaite ramener ses finances à l'équilibre par le seul biais des recettes fiscales, alors une augmentation de 7 points d'impôt serait nécessaire en 2019, sous les hypothèses qui ont été retenues dans cette analyse. De plus, il faut noter que les charges d'amortissement et d'intérêts relatives aux investissements planifiés pour 2019 ne chargeront le compte de fonctionnement qu'à partir de 2020, ce qui impliquerait, toutes choses égales par ailleurs, un coefficient d'équilibre encore supérieur pour les années suivantes.



En conclusion, les résultats de la planification financière présentés dans le présent document expriment la tendance de l'évolution des finances de la commune pour les cinq prochaines années, sous les hypothèses fixées par le Conseil communal. Sur cette base, le Conseil communal pourra prendre des décisions qui modifieront ces hypothèses et qui, conjuguées aux éléments externes, impacteront le cours actuel des tendances. Afin de suivre cette évolution, la commune a la possibilité de mettre à jour régulièrement sa planification financière, lui permettant ainsi de reconsidérer les tendances en fonction de ses décisions et des paramètres extérieurs qui influent sur ses ressources et ses besoins. Une des conclusions essentielles de cette mise-à-jour est de constater que les tendances planifiées l'année dernière se maintiennent. Ce constat devrait permettre à la commune de prendre suffisamment tôt les mesures nécessaires au maintien de son équilibre financier.

Nous remercions toutes les personnes nous ayant permis d'obtenir les données et les informations nécessaires à la réalisation de la planification financière, et en particulier M. Gabriel Gillieron. Le soussigné de gauche se tient volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire que vous pourriez souhaiter au sujet de cette analyse.

BDO SA

p.m. Antoine Dembinski

Yvan Haymoz

Annexes

Détail de l'épuration des comptes de fonctionnement

Fonctionnement	2010		2011		2012		2013		2014	
	Dépenses	Recettes								
= Comptes de fonctionnement	23'165'824	23'460'242	22'437'757	22'816'088	30'370'122	31'760'154	23'135'414	23'271'098	24'644'160	24'896'437
- Comptabilités intercommunales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Charges et produits uniques	21'868	47'725	0	12'000	6'624	0	0	0	0	0
- Amortissements supplémentaires	3'367'987	0	539'493	0	3'252'070	0	1'747'180	0	3'146'554	0
- Opération sur les réserves	82'500	90'264	1'576'600	235'200	6'477'404	1'391'000	0	646'634	1'863	1'620'797
- Imputations internes	381'005	484'296	336'191	356'215	329'230	412'298	321'430	421'976	247'133	666'636
- Subventions redistribuées et à redistribuer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Correctif des recettes fiscales	0	1'230'678	0	-20'210	0	800'165	0	-118'795	0	-237'597
- Gains comptables	0	3'264'696	0	519'468	0	8'845'680	0	0	0	0
- Domaines PE	108'439	2'137	103'688	0	228'472	0	235'346	2'137	219'954	2'137
- Péréquation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Corrections manuelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- SERVICE DES EAUX	736'478	1'050'790	755'044	1'033'677	746'683	1'059'187	767'017	1'044'359	888'487	1'052'593
- EPURATION	607'689	640'700	542'095	625'758	547'292	692'697	567'086	699'750	632'810	677'598
- ORDURES MENAGERES	528'689	534'615	543'289	510'755	567'895	536'209	565'322	537'348	557'082	566'006
= Comptes de fonctionnement épurés	17'331'168	18'575'698	18'041'358	19'502'805	18'214'452	19'623'248	18'932'033	19'800'099	18'950'277	20'073'074

Résumé des paramètres de la planification

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TC 09-13	TC 13-18
Population	4'649	4'709	4'887	5'012	5'117	5'100	5'200	5'300	5'500	6'000	1.94%	2.69%
Contribuables PP	2'466	2'510	2'572	2'694	2'751	2'742	2'824	2'888	2'993	3'229	2.21%	2.71%
Coefficient	100.00	100.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	95.00	-1.02%	0.00%
Taux d'intrérêts nouveaux invest.						2.18%	2.18%	2.18%	2.18%	2.18%		
Recettes fiscales	14'545'610	14'779'243	15'116'170	14'925'427	15'117'853	15'112'110	15'410'529	15'669'005	16'056'414	17'170'305	0.77%	2.14%
Recettes IPP	9'361'524	9'274'414	9'125'882	9'015'821	9'057'360	9'009'231	9'307'880	9'547'455	9'926'001	10'738'465	-0.66%	2.88%
Recettes IPM	1'861'820	1'745'665	2'117'424	1'900'083	1'900'083	1'848'526	1'844'482	1'856'370	1'858'082	1'852'214	0.41%	-0.42%
Autres recettes fiscales	3'322'266	3'759'164	3'872'864	4'009'523	4'160'410	4'254'353	4'258'168	4'265'179	4'272'331	4'579'626	4.60%	1.61%
CONTRIBUTIONS IMMOBILIERES	1'687'837	1'786'610	1'815'859	1'924'511	1'997'805	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'500'000	2'800'000		
IMPOTS A LA SOURCE	600'401	628'205	583'679	699'194	792'831	691'901	691'901	691'901	691'901	691'901		
IMPOTS SUR LES PRESTATIONS EN CAPITAL	104'911	168'773	243'492	255'980	197'291	104'911	104'911	104'911	104'911	104'911		
IMPOTS - IMMEUBLES DES SOCIETES	62'673	26'402	104	0	0	0	0	0	0	0		
IMPOTS - GAINS IMMOBILIERS	47'644	248'136	179'700	246'245	133'234	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000		
IMPOTS - MUTATIONS IMMOBILIERES	357'911	431'596	578'349	393'671	620'359	400'000	400'000	400'000	400'000	400'000		
IMPOTS - SUCCES. & DONATIONS	28'380	26'274	13'186	15'088	58'031	13'186	13'186	13'186	13'186	13'186		
IMPOTS - CHIENS	15'884	16'017	16'359	16'445	15'504	15'974	15'974	15'974	15'974	15'974		
IMPOTS SUR LES APPAREILS DE JEUX	1'765	2'110	1'920	1'890	1'343	1'617	1'617	1'617	1'617	1'617		
PART. A L'IMPOT SUR LES VEHICULES	414'860	425'040	440'217	456'500	344'012	346'764	350'578	357'590	364'742	372'036		

Plan des investissements

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019		
Investissements compte général	11'274'547	6'563'306	13'855'329	11'770'000	12'470'000		55'933'182
Admin. - Archives communales	123'500	128'306	0	0	0		
Admin. - Crédit général d'études	13'943	20'000	0	0	0		
Admin. - Crédit général d'études (2/3)	0	0	20'000	20'000	0		
Admin. - Crédit général d'études (3/3)	0	0	0	0	20'000		
Police - 10 places de parcs à la gare	50'000	0	0	0	0		
Feu - Remplacement du camion-échelle	0	0	0	1'200'000	0		
Ecoles - Nouveau bâtiment scolaire	1'912'879	0	10'000'000	0	0		
Ecoles - Nouveau bâtiment scolaire (2/2)	0	0	0	10'000'000	10'000'000		
Sport - Et. & infrastr. sport. du Glaney	350'000	0	0	0	0		
Sport - Assainissement installation de Bossens	0	1'500'000	500'000	0	0		
Routes - Réfection rtes & trottoirs	1'250'000	500'000	0	0	0		
Routes - Réfection rtes & trottoirs (2/3)	0	0	500'000	500'000	0		
Routes - Réfection rtes & trottoirs (3/3)	0	0	0	0	500'000		
Routes - Etudes & constr. Bât Edilité	0	1'000'000	2'000'000	0	0		
Routes - Achat véhicules édilitaires	250'000	0	0	0	0		
Aménag. - Z.I.RABOUD Nespresso - 1ère étape	3'000'000	0	0	0	0		
Aménag. - Rte Romont-Vaulruz	0	250'000	0	0	0		
Aménag. - Infrastr. Quartier Vignetta	0	0	105'329	0	0		
Aménag. - Ch. de la côte yc adduction & séparat.	600'000	1'000'000	0	0	0		
Aménag. - Infrastr. Pré des Comtes	0	0	0	0	500'000		
Aménag.- Etude rue du Château / Avoines	147'267	0	0	0	0		

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019		
Aménag. - Infrastr. Echervettes (giratoire+trottoir)	0	0	0	0	500'000		
Aménag. - Gare routière	0	0	0	0	500'000		
Aménag. - Rte d'Arruffens	0	250'000	0	0	0		
Aménag. - Carrefour "Belle-Croix"	141'305	1'000'000	0	0	0		
Aménag. - Concept de stationnement	73'412	0	0	0	0		
Aménag. - Concept de station. - Mise en place	0	0	100'000	0	0		
Aménag. - Zone 30 km/h. (Nvile école)	0	0	200'000	0	0		
Aménag. - Zone 30 km/h. Condémine	0	0	200'000	0	0		
Aménag. - Assainissement PN - TPF	198'829	0	0	0	0		
Aménag. - Giratoire des Chavannes	0	120'000	0	0	0		
Aménag. - Plan Intra-Muros & guide (RCU)	47'843	40'000	0	0	0		
Aménag. - Modér. trafic-Chavannes - Définitif	0	100'000	0	0	0		
Aménag. - Eclairage public	161'389	100'000	0	0	0		
Aménag. - Assainissement des bruits	24'800	50'000	0	0	0		
Aménag. - Assainissement des bruits (2/2)	0	0	50'000	50'000	0		
Aménag. - Gare - Rénovation des WC	0	150'000	0	0	0		
Aménag. - Abris vélos et station de vélos	250'000	0	0	0	0		
Aménag. - Parking souterrain Poyet (étude)	75'000	0	0	0	0		
Aménag. - Modification du PAL	100'000	0	90'000	0	0		
Aménag. - Plan direct. des circulations	0	0	30'000	0	0		
Cimetière - Chapelle mortuaire	903'670	0	0	0	0		
Envir. - Cadastre des sites pollués	49'532	0	0	0	0		
Envir. - Mise à ciel ouvert ruisseau "Ste-Anne"	0	0	0	0	450'000		
Immeubles - Bât Halle de Gym	0	120'000	30'000	0	0		
Immeubles - Bât Hôtel de Ville	0	175'000	30'000	0	0		
Immeubles - Bât de l'Administration	21'179	30'000	0	0	0		

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019		
Immeubles - Bât En Raboud	0	30'000	0	0	0		
Finances - Achats de terrains	1'530'000	0	0	0	0		
Finances - Ventes de terrains	0	0	0	0	0		
Finances - Ventes de terrains	0	0	0	0	0		
Finances - Ventes de terrains	0	0	0	0	0		
0	0	0	0	0	0		
Investissements comptes PE	2'366'910	5'710'000	650'000	100'000	2'500'000		11'326'910
Eau - Rempl. adduction eau ZIR	240'000	0	0	0	0		
Eau - "Belle-Croix"	150'000	0	0	0	0		
Eau - Déf. inc. La Longeraie	220'000	0	0	0	0		
Eau - Sources Villarsiviriaux	0	100'000	0	0	0		
Eau - Echervettes	0	0	0	0	100'000		
Eau - Pré des Comtes	0	0	0	0	100'000		
Eau - Plan d'infrastr. d'équipement d'eau potable	0	30'000	0	0	0		
Eau - Taxes de raccordements	0	0	0	0	0		
Eau - Subvention ECAB	0	0	0	0	0		
Eau - Subvention ECAB (2/2)	0	0	0	0	0		
Epur. - Séparatif - "Belle-Croix"	450'000	0	0	0	0		
Epur. - Séparatif - "Parqueterie"	0	0	400'000	0	0		
Epur. - Séparatif - "Arruffens"	0	0	0	0	0		
Epur. - Séparatif - "Rue Aliénor"	257'579	0	0	0	0		
Epur. - Séparatif - "Rte de Billens"	299'331	0	0	0	0		
Epur. - Séparatif - "Hameau de Bossens"	90'000	0	0	0	0		
Epur. - Séparatif - Condémine (nvelle école)	0	0	0	0	2'000'000		
Epur. - Contrôle canalisations	30'000	30'000	0	0	0		
Epur. - Réfection canalisation suite contrôle	0	100'000	100'000	0	0		

Désignation	2015	2016	2017	2018	2019		
Epur. - Réfection canalisation suite contrôle (2/2)	0	0	0	100'000	100'000		
Epur. - Rue du Château - Avoines CAD	0	5'000'000	0	0	0		
Epur. - Grand Rue CAD	0	0	0	0	0		
Epur. - Collecteur "Ch. du Brit"	130'000	0	0	0	0		
Epur. - Collecteur "Rempart Est"	500'000	350'000	0	0	0		
Epur. - Collecteur "Garden-Center Kaech"	0	0	150'000	0	0		
Epur. - Echervettes	0	0	0	0	100'000		
Epur. - Pré des Comtes	0	0	0	0	100'000		
0	0	0	0	0	0		
Ordures - Optimisation du système de gestion	0	100'000	0	0	0		
Total	13'641'458	12'273'306	14'505'329	11'870'000	14'970'000	67'260'092	

Compte de fonctionnement

Dépenses

Cpts	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Dépenses									
0 ADMINISTRATION		1'732'750	1'827'179	2'007'351	1'923'223	1'978'100	2'040'475	2'051'425	2'051'425	2'051'425	2'051'425
01	AUTORITES	251'337	284'075	280'521	276'264	281'920	287'950	308'900	308'900	308'900	308'900
02	ADMINISTRATION GENERALE	1'481'414	1'543'104	1'726'830	1'646'959	1'696'180	1'752'525	1'742'525	1'742'525	1'742'525	1'742'525
1 ORDRE PUBLIC		831'726	791'859	798'448	799'283	873'667	1'008'147	1'027'250	1'026'005	1'026'543	1'029'747
11	POLICE	164'011	181'354	182'030	190'810	190'132	196'398	202'453	208'695	215'129	221'762
12	JUSTICE	80'496	77'466	90'310	89'669	79'755	56'800	56'611	57'721	58'831	61'051
14	SERVICE DU FEU	416'889	403'432	441'999	449'371	532'195	676'150	700'000	700'000	700'000	700'000
15	MILITAIRES	21'415	18'603	18'982	19'272	19'640	18'020	18'020	18'020	18'020	18'020
16	PROTECTION CIVILE	148'915	111'005	65'127	50'162	49'121	57'729	47'125	38'469	31'403	25'635
17	PROTECTION POPULATION	0	0	0	0	2'825	3'050	3'040	3'099	3'159	3'278
2 ENSEIGNEMENT		5'627'777	5'936'109	6'202'767	6'772'362	6'777'875	7'247'226	8'057'508	8'235'385	8'323'668	8'606'388
20	ECOLE ENFANTINE	383'482	391'288	426'285	460'397	513'534	522'925	418'192	422'304	419'812	435'390
21	CYCLE OBLIGATOIRE	3'813'182	3'939'483	4'141'141	4'682'556	4'603'210	4'948'835	5'822'607	5'946'287	5'987'925	6'185'658
22	ECOLEES SPECIALISEES	799'375	889'051	912'174	907'888	923'011	988'010	1'002'705	1'025'150	1'045'510	1'084'963
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	90'115	93'044	85'982	84'260	85'435	91'945	91'035	90'134	89'242	88'359
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	541'623	623'242	637'185	637'261	652'686	695'511	722'968	751'510	781'178	812'017
3 CULTURE-LOISIRS-SPORT-JEUNESSE-TOURISME		990'510	977'027	1'011'526	966'382	1'006'638	1'170'110	1'169'048	1'180'536	1'192'399	1'156'354
30	BIBLIOTHEQUE	157'478	155'901	174'243	140'589	146'298	148'165	146'835	145'516	144'209	84'209
32	CULTURE - TOURISME	392'774	397'262	423'646	429'207	448'548	513'635	512'050	521'372	530'694	549'339
33	EMBELLISSEMENT	169'614	155'028	172'934	150'670	150'287	221'576	217'066	212'647	208'318	204'078

Cpts	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Dépenses									
34	SPORT - LOISIRS	145'778	143'602	115'136	114'926	110'946	121'970	121'785	122'875	123'966	126'147
35	JEUNESSE	123'167	123'535	123'866	129'291	148'860	163'064	169'613	176'426	183'512	190'882
37	CAMPS & COLONIES DE VACANCES	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700	1'700
4 SANTE		1'472'432	1'651'066	1'752'739	1'767'333	1'741'603	1'861'510	1'881'344	1'939'754	2'016'643	2'092'535
40	HOPITAUX	116'380	110'472	88'546	91'258	82'422	87'770	87'486	89'155	90'823	94'160
41	HOMES MEDICALISES	722'838	869'489	940'370	971'652	1'000'746	964'885	982'556	1'026'384	1'088'693	1'129'776
44	SOINS AMBULATOIRES	514'981	521'474	584'853	550'456	512'183	654'255	652'081	664'867	677'653	703'225
45	PROPHYLAXIE	3'290	2'950	4'010	3'530	5'055	4'000	3'900	4'029	4'154	4'310
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	113'868	144'821	131'601	147'362	138'123	147'500	152'220	152'220	152'220	157'964
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	1'075	1'860	3'360	3'075	3'075	3'100	3'100	3'100	3'100	3'100
5 AFFAIRES SOCIALES		3'338'244	3'574'718	3'308'536	3'665'899	3'918'097	3'996'772	4'009'908	4'054'404	4'104'034	4'163'200
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	101'388	87'328	141'739	144'143	160'453	134'670	134'239	136'773	139'307	144'376
55	INVALIDITE	0	0	1'033'244	1'084'333	1'122'184	1'177'430	1'191'559	1'229'689	1'261'661	1'309'271
56	AIDE AU LOGEMENT	0	0	122'288	122'690	123'404	115'000	115'209	115'419	115'630	115'840
58	ASSISTANCE	3'236'856	3'487'389	2'011'266	2'314'733	2'512'057	2'569'672	2'568'900	2'572'523	2'587'436	2'593'714
6 COMMUNICATIONS		1'503'335	1'642'592	1'833'825	1'694'152	1'710'212	1'840'858	1'848'395	1'830'844	1'867'018	1'897'878
62	ROUTES COMMUNALES	1'211'120	1'330'909	1'450'870	1'304'711	1'246'573	1'338'330	1'378'330	1'350'039	1'361'850	1'373'764
65	TRAFIC REGIONAL	292'215	311'683	382'955	389'441	463'639	502'528	470'065	480'805	505'168	524'114
7 ENVIRONNEMENT		46'954	72'383	51'914	76'653	180'366	129'540	137'108	146'371	157'484	170'956
70	SERVICE DES EAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
71	EPURATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72	ORDURES MENAGERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	CIMETIERE	21'566	20'680	19'467	19'699	16'405	20'650	20'650	20'650	20'650	20'650
78	ENERGIE - AIR - PROTECTION NATURE	3'967	1'160	2'100	16'421	33'059	37'460	45'051	54'181	65'160	78'364
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	21'421	50'543	30'347	40'534	130'901	71'430	71'407	71'541	71'674	71'941



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle, Rte de la Corniche 2,
Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Cpts	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Dépenses									
8 ECONOMIE		27'627	19'958	20'239	35'204	14'594	14'235	14'224	14'289	14'354	14'485
81	FORETS	22'427	19'958	20'239	34'204	14'594	13'235	13'224	13'289	13'354	13'485
84	INDUSTRIE - ARTISANAT - COMMERCE	5'200	0	0	1'000	0	1'000	1'000	1'000	1'000	1'000
9 FINANCES ET IMPOTS		1'759'812	1'548'466	1'227'107	1'231'542	749'125	963'785	1'465'792	1'804'200	2'799'552	3'116'853
90	IMPOTS	116'260	167'609	232'852	225'463	261'010	300'000	300'068	300'188	300'327	300'660
93	PEREQUATION FINANCIERE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
94	IMMEUBLES ET DOMAINES	287'771	264'012	260'136	336'048	312'550	322'705	339'199	356'537	374'760	393'915
95	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	1'355'781	1'116'845	734'119	670'031	175'565	341'080	826'524	1'147'476	2'124'465	2'422'278
99	POSTE NON - VENTILABLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL		17'331'168	18'041'358	18'214'452	18'932'033	18'950'277	20'272'658	21'662'001	22'283'214	23'553'121	24'299'822

Recettes

Cpts	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Recettes									
0 ADMINISTRATION		196'497	188'304	216'140	260'502	241'591	211'600	221'518	231'926	242'846	254'304
01	AUTORITES	9'585	10'160	10'682	10'435	10'808	10'350	10'350	10'350	10'350	10'350
02	ADMINISTRATION GENERALE	186'912	178'144	205'459	250'067	230'783	201'250	211'168	221'576	232'496	243'954
1 ORDRE PUBLIC		611'377	617'091	640'407	641'070	728'020	786'828	832'119	844'630	859'794	877'594
11	POLICE	122'568	134'802	151'611	186'917	194'690	156'513	172'132	189'310	208'202	228'979
12	JUSTICE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14	SERVICE DU FEU	342'587	352'375	416'711	406'622	482'943	584'485	620'000	620'000	620'000	620'000
15	MILITAIRES	20'305	17'880	18'144	18'499	18'911	16'800	16'800	16'800	16'800	16'800
16	PROTECTION CIVILE	125'917	112'034	53'941	29'032	31'477	29'030	23'187	18'520	14'792	11'815
17	PROTECTION POPULATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 ENSEIGNEMENT		274'657	300'626	303'127	290'471	294'881	402'904	411'463	420'326	429'505	439'009
20	ECOLE ENFANTINE	15'964	22'499	35'401	25'476	22'370	25'500	26'995	28'577	30'253	32'026
21	CYCLE OBLIGATOIRE	137'645	142'018	149'261	142'826	157'033	275'004	282'656	290'522	298'606	306'915
22	ECOLEES SPECIALISEES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	121'048	136'110	118'465	122'169	115'478	102'400	101'812	101'227	100'646	100'068
3 CULTURE-LOISIRS-SPORT-JEUNESSE-TOURISME		67'088	74'086	69'656	52'310	63'051	57'453	58'230	59'411	60'671	25'816
30	BIBLIOTHEQUE	35'753	35'152	38'895	38'384	37'738	34'507	34'919	35'336	35'758	0
32	CULTURE - TOURISME	6'187	5'812	813	812	813	875	875	875	875	875
33	EMBELLISSEMENT	19'648	27'315	15'448	13'114	12'037	9'238	9'959	10'736	11'574	12'477
34	SPORT - LOISIRS	3'499	3'807	14'500	0	0	369	13	0	0	0
35	JEUNESSE	2'000	2'000	0	0	12'464	12'464	12'464	12'464	12'464	12'464
37	CAMPS & COLONIES DE VACANCES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Cpts	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Recettes									
4 SANTE		83'083	107'603	87'589	112'136	97'491	105'000	110'435	116'150	122'162	128'485
40	HOPITAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
41	HOMES MEDICALISES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	SOINS AMBULATOIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45	PROPHYLAXIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	83'083	107'603	87'589	112'136	97'491	105'000	110'435	116'150	122'162	128'485
47	CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5 AFFAIRES SOCIALES		1'831'565	1'840'989	1'451'362	1'695'080	1'560'943	1'808'095	1'765'531	1'723'969	1'683'386	1'643'757
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
55	INVALIDITE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
56	AIDE AU LOGEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
58	ASSISTANCE	1'831'565	1'840'989	1'451'362	1'695'080	1'560'943	1'808'095	1'765'531	1'723'969	1'683'386	1'643'757
6 COMMUNICATIONS		107'532	86'170	117'400	100'111	117'084	103'355	107'201	111'190	115'327	119'618
62	ROUTES COMMUNALES	107'532	86'170	117'400	100'111	117'084	103'355	107'201	111'190	115'327	119'618
65	TRAFIC REGIONAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7 ENVIRONNEMENT		22'065	18'308	17'955	20'082	108'166	10'350	10'350	10'350	10'350	10'350
70	SERVICE DES EAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
71	EPURATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
72	ORDURES MENAGERES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	CIMETIERE	12'235	11'390	13'995	10'250	11'465	10'250	10'250	10'250	10'250	10'250
78	ENERGIE - AIR - PROTECTION NATURE	2'480	0	300	0	28'004	0	0	0	0	0
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	7'350	6'918	3'660	9'832	68'697	100	100	100	100	100
8 ECONOMIE		22'427	19'958	20'239	34'204	14'594	12'355	14'060	16'000	18'208	20'721
81	FORETS	22'427	19'958	20'239	34'204	14'594	12'355	14'060	16'000	18'208	20'721
84	INDUSTRIE - ARTISANAT - COMMERCE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Tél. 021 310 23 23
Fax 021 310 23 24
www.bdo.ch

BDO SA
Biopôle, Rte de la Corniche 2,
Epalinges
Case postale 7690
1002 Lausanne

Cpts	Désignation	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
		Recettes									
9 FINANCES ET IMPOTS		15'359'409	16'249'669	16'699'374	16'594'132	16'847'252	17'536'641	17'896'241	18'219'075	18'674'200	19'859'351
90	IMPOTS	14'656'843	14'862'604	15'195'543	15'017'579	15'193'718	15'112'110	15'410'529	15'669'005	16'056'414	17'170'305
93	PEREQUATION FINANCIERE	0	670'055	792'614	828'575	877'490	1'843'527	1'896'848	1'953'232	2'012'856	2'075'907
94	IMMEUBLES ET DOMAINES	505'899	490'433	481'042	525'507	541'410	538'504	546'364	554'338	562'429	570'638
95	GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES	30'367	54'298	62'545	49'372	40'936	42'500	42'500	42'500	42'500	42'500
99	POSTE NON - VENTILABLE	166'300	172'280	167'629	173'099	193'697	0	0	0	0	0
TOTAL		18'575'698	19'502'805	19'623'248	19'800'099	20'073'074	21'034'582	21'427'148	21'753'027	22'216'448	23'379'006